

# Webinaire - Face au COVID-19 : Comment concilier activité professionnelle et prévention ?

15 mai 2020

# Informations pratiques importantes

Le webinaire se déroulera en 2 temps :

- un temps de présentation assuré par les différents intervenants
- un temps de réponse aux questions et d'échanges.

Compte tenu du nombre important de participants :

- Questions uniquement **par écrit, à tout moment, à l'aide du chat**, situé en bas à droite de votre écran. Si toutefois le module chat n'apparaît pas, pensez à réduire la fenêtre de la présentation.
- Un modérateur est par ailleurs chargé de les consigner au fil de l'eau et de les transmettre aux intervenants dès la fin de leur présentation, qui pourront alors y répondre oralement.

**Préférez les navigateurs Chrome ou Mozilla Firefox plutôt qu'Internet Explorer**, avec qui des soucis de son sont fréquemment observés. **Veillez à ouvrir et régler vos hauts parleurs pour une écoute optimale.** Vous n'avez pas besoin d'activer votre webcam ou votre micro.

L'ensemble des supports présentés vous sera transmis par mail dès la fin du webinaire.

Toute l'équipe vous remercie pour votre participation et vous souhaite un bon webinaire !

# Face au COVID-19, comment concilier activité professionnelle et prévention ?

Employeur, encadrant, RH, HSE... : rejoignez l'événement pour bénéficier de nos conseils pratiques et obtenir des réponses à vos questions spécifiques !



Pascal LE DEIST  
Directeur Général  
OPSAT



Lucie CUDREY  
Ingénieur prévention  
OPSAT



Dr. Esther SZWARC  
Médecin du Travail  
OPSAT



Michèle DA ROCHA  
Directrice Générale  
SSTI Du Haut-Doubs



Dr SALEMBIER-MARGUET  
Médecin du Travail  
SSTI du Haut-Doubs

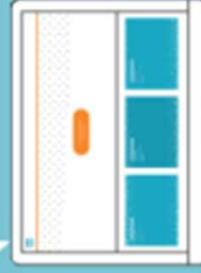
## Programme :

### 10h-11h15 : Présentation

- Pandémie de COVID-19 : qu'en sait-on aujourd'hui ?
- Quelles obligations et quelles responsabilités pour l'employeur ?
- Comment organiser la reprise d'activité en toute sécurité ?
- Les 5 étapes clés de la démarche de prévention
- Pourquoi et comment solliciter votre Service pendant la crise ?

### 11h15-12h : Échanges, questions / réponses

De nombreux outils en téléchargement libre dès la fin du webinaire



# 1. Pandémie de COVID-19 : qu'en sait-on aujourd'hui ?

Dr SALEMBIER-MARGUET  
SSTI Haut-Doubs

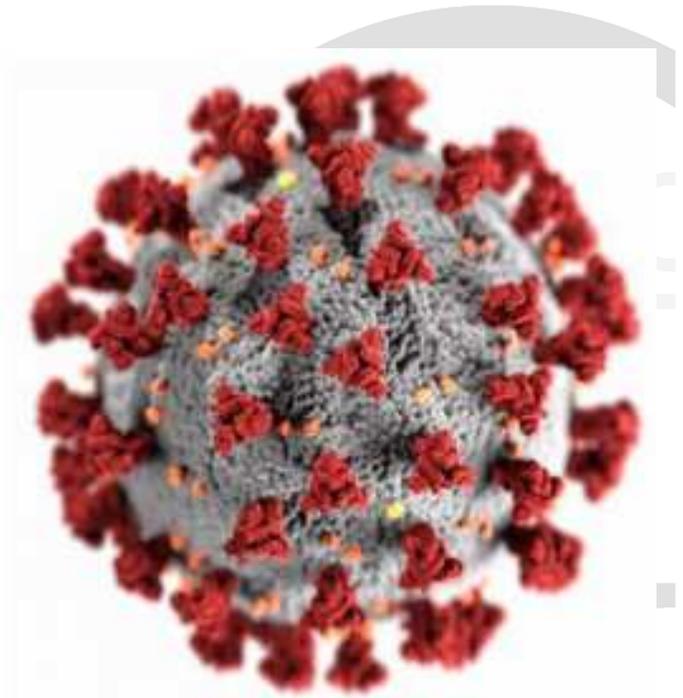
# Point de situation vis-à-vis de la pandémie

## ① Le virus

Le SARS-COV-2 est un virus enveloppé de la famille des  $\beta$ -Coronavirus. Il est composé de :

- d'un brin d'ARN : c'est le génome du virus qui lui permet de se multiplier,
- d'une capsule protéique : elle protège l'ARN viral,
- d'une enveloppe externe : elle est composée en partie de lipides (graisses),

Ses différentes appellations : en anglais SARS CoV-2 qui signifie Severe Acute Respiratory Syndrome et en traduction partielle, en français SRAS-CoV 2 Syndrome Respiratoire Aigu Sévère.



## ② L'origine

Le réservoir naturel du virus est la chauve-souris. Le passage par un hôte intermédiaire, probablement le pangolin, une tortue ou une civette, est nécessaire, permettant une adaptation du code génétique du virus, ayant pour conséquence le passage à l'homme. Puis, la transmission interhumaine signe le début de l'épidémie.

# Point de situation vis-à-vis de la pandémie

## ③ La transmission

Le virus peut être transmis d'un individu à l'autre de manière :

- **directe** : gouttelettes émises par une personne porteuse du virus lors de toux, éternuements ou discussion.
- **indirecte** : par les mains en cas de contact de la main avec une personne ou une surface contaminée, puis le port de la main souillée au visage.

La porte d'entrée, c'est-à-dire la voie d'entrée du virus dans l'organisme, est essentiellement respiratoire, mais peut également être oculaire voire orale.

La peau saine constitue une barrière infranchissable pour le virus. La transmission indirecte passe par le portage des mains au visage.

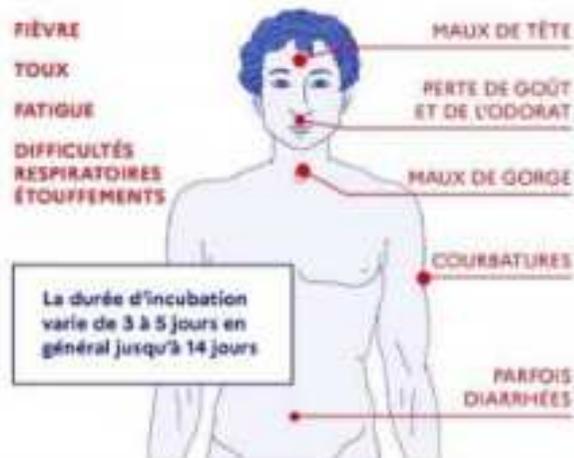
Une fois inhalé, le virus se fixe à des récepteurs spécifiques notamment sur des cellules cibles (pulmonaires ou autres). Il pénètre alors dans ces cellules et peut s'y multiplier.

Pour contaminer un individu, il faut une certaine quantité de virus.

# Point de situation vis-à-vis de la pandémie

## ④ La maladie

Le Covid-19 est une maladie infectieuse d'origine virale apparue en 2019 dont l'acronyme anglais est Coronavirus disease 2019. La période d'incubation (durée entre la contamination et les premiers signes cliniques) est généralement de 5 ou 6 jours mais peut varier entre 1 et 14 jours.



Les signes cliniques peuvent être **la fièvre, une toux sèche ou grasse, la fatigue**, une sensation d'oppression thoracique, l'essoufflement, des maux de gorge, des maux de tête, une perte de l'odorat et du goût et parfois une diarrhée, des vomissements, une conjonctivite, des manifestations cutanées (engelures, urticaire).

Les signes cliniques les plus fréquents sont la fièvre et la toux.

Il existe différents degrés de gravité entre :

- Les porteurs sains, personnes porteuses du virus et sans aucun symptôme ; ce sont souvent des enfants ou des adultes jeunes.
- Le syndrome de détresse respiratoire, nécessitant une admission en réanimation.
- Il y a environ 10% de formes sévères et entre 1 et 2% de mortalité.

Les facteurs de vulnérabilité, aux formes graves de COVID 19, sont consultables dans le lien hypertexte suivant : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=790>

## ⑤ La contagiosité

Les personnes infectées transmettent la maladie, avant même l'apparition des signes cliniques.

On considère actuellement qu'une personne peut être contagieuse jusqu'à au moins 21 jours après l'apparition des premiers symptômes.

Les porteurs sains sont également contagieux.

# Point de situation vis-à-vis de la pandémie

## ⑥ Les méthodes diagnostiques

Le diagnostic biologique se fait par recherche de virus sur un écouvillon après prélèvement nasal profond. Dans certains cas, un scanner pulmonaire peut venir confirmer le diagnostic, ou infirmer le diagnostic.

La sérologie (recherche d'anticorps dans le sang) est en cours de déploiement, notamment par prélèvement d'une goutte de sang sur la pulpe d'un doigt. Elle permet d'apprécier l'immunité des personnes ayant contracté le COVID 19.



## ⑦ La survie du virus sur les surfaces inertes

En dehors du corps humain, le virus est incapable de se multiplier, sur d'autres surfaces.

Certaines études font état d'une survie du virus allant jusqu'à 3 heures dans les aérosols (plus fins que les gouttelettes), jusqu'à 4 heures sur du cuivre, jusqu'à 24 heures sur du plastique ou du carton, jusqu'à 2 ou 3 jours sur de l'acier.

Ces études contextuelles réalisées en laboratoire sont destinées à sensibiliser les soignants qui exercent dans des milieux où il y a une très forte concentration de virus et ne reproduisent pas les conditions de la vie quotidienne. Elles s'appuient sur le devenir d'aérosols à très forte concentration de virus (de l'ordre de 100 millions) projetés sur les surfaces. En dessous de 10 000 particules, le virus ne survit pas plus de 5 minutes, quelle que soit la surface. De plus, retrouver des traces d'ARN sur des surfaces ne revient pas à trouver du virus vivant.

# Point de situation vis-à-vis de la pandémie

## ⑧ La destruction du virus

L'enveloppe du virus est détruite par le savon et tous les tensioactifs contenus dans les produits habituels de nettoyage. Ses protéines sont déstructurées par de l'alcool > 60°.

Cela justifie les recommandations de lavage de mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique.

Sur les surfaces inertes, n'importe quel détergent inactive le SARS-COV-2 en détruisant son enveloppe lipidique.

Enfin, le virus est également détruit par la température après plusieurs dizaines de minutes à 60°C, méthode utilisée pour la désinfection du matériel médical ou le nettoyage du linge.

**Attention** : ces températures sont susceptibles de provoquer de graves brûlures sur l'organisme.

## ⑨ L'immunité

L'infection au SARS-COV-2 conférerait une immunité dont la durée n'est actuellement pas connue.

C'est l'apparition des anticorps, après les premiers signes cliniques qui marque cette immunité. Elle pourra être évaluée par des tests sanguins, dès lors qu'ils seront disponibles.

## ⑩ Les perspectives

Le virus étant également très actif dans des pays du Moyen-Orient, il ne semble actuellement pas envisageable que la maladie soit influencée par la saisonnalité.

En attendant un vaccin efficace, et afin que le virus cesse de circuler, il faudrait que plus de 60%, idéalement 80%, de la population soit immunisée ou que un confinement rigoureux soit maintenu.

La France a opté pour une position basée sur la distanciation sociale et les gestes barrières, associés au confinement.



## 2. Quelles obligations et quelles responsabilités pour l'employeur ?

Pascal LE DEIST  
OPSAT

# Rappel sur la responsabilité de l'employeur

- ▶ Une obligation générale de sécurité
  - Responsabilité Civile
    - Réparation
  - Responsabilité Pénale
    - Manifeste
    - Involontaire



*L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des salariés. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyen adaptés. Il doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement de circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.*

## Par conséquent, l'employeur doit :

- ▶ Procéder à l'évaluation/réévaluation des risques professionnels
- ▶ En déduire les mesures de prévention nécessaires, en complément de celles recommandées par les autorités
- ▶ Adapter l'organisation globale du travail et des conditions de travail
- ▶ Donner les instructions appropriées aux salariés, diffusées de façon régulière et actualisée
- ▶ Respecter et faire respecter l'ensemble des mesures de prévention mises en place
- ▶ Tracer l'ensemble de la démarche et des mesures décidées

Pour ce faire, il peut :

- ▶ Associer les représentants du personnel (Délégués du Personnel, CSE...)
- ▶ Solliciter son Service de Santé au Travail

*L'employeur doit donc conduire une **démarche de prévention globale, cohérente, actualisée et tracée.***

## Les erreurs à ne pas commettre

- ▶ Mettre en place des mesures discriminatoires
- ▶ Collecter ou exploiter les informations de santé du salarié (questionnaire, liste de salariés ALD (Affection Longue Durée), test de dépistage par l'employeur, relevés de température...)
- ▶ Exiger l'immunité vis-à-vis du Covid-19
- ▶ S'en tenir à des mesures ou à des consignes informelles / non formalisées

*L'employeur doit informer et conseiller aux salariés de s'adresser au Médecin du travail. Il peut aussi adresser au Médecin du Travail des salariés de retour d'arrêt pour Covid-19. Toutefois, il ne pourra en aucun cas obtenir d'information sur l'état de santé du salarié auprès du Médecin du Travail.*

# La responsabilité du salarié

- ▶ Responsabilité disciplinaire
- ▶ Ne décharge pas l'employeur de sa responsabilité :
  - la « charte de bonne conduite »
  - la décharge signée par un salarié

*L'employeur doit faire respecter les mesures de prévention mise en place. La sanction disciplinaire peut être utilisée, mais elle ne peut atténuer sa responsabilité.*



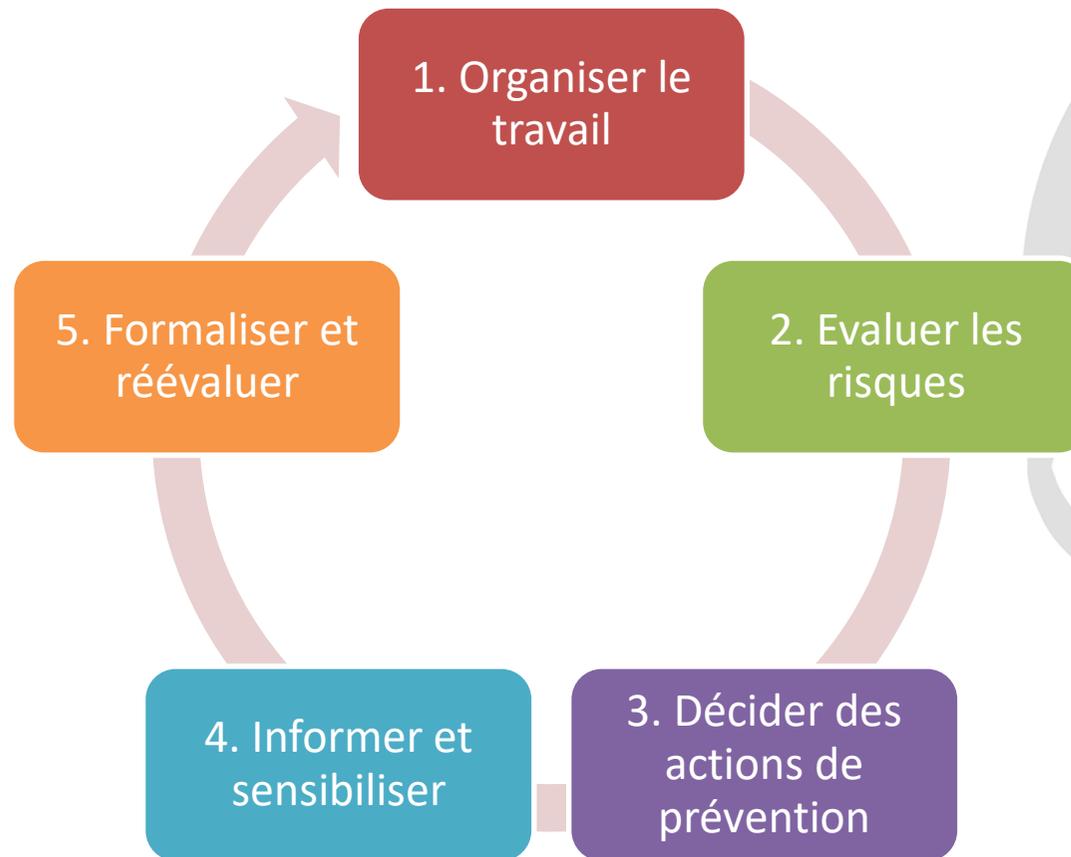


### 3. Comment organiser la reprise d'activité en toute sécurité

Les 5 étapes clés de la démarche de prévention

Lucie CUDREY - OPSAT

# Les 5 étapes clés de la démarche de prévention



# Etape 1 : Organiser le travail



1

L'entreprise établit et actualise le bilan de ses ressources en personnel

Le salarié est-il reconnu comme « vulnérable » ?

oui

Le salarié concerné est en arrêt maladie. L'entreprise peut si nécessaire envisager son remplacement.

non

Le salarié est-il tenu de garder ses enfants à domicile ?

oui

Le salarié concerné est déclaré en activité partielle. L'entreprise peut si nécessaire envisager son remplacement.

non



2

L'entreprise établit et actualise son plan de continuité/ reprise d'activité

L'entreprise dispose-t-elle d'une charge de travail suffisante (commandes, afflux de clients...) pour maintenir le salarié en activité ?

non

Une réorganisation est-elle possible dans l'entreprise (polyvalence, reprise graduelle...) ?

non

L'entreprise transmet une demande d'activité partielle à la DIRECCTE.

oui

L'entreprise dispose-t-elle des moyens suffisants pour maintenir le salarié en activité (matière 1ère, matériel...) ?

non

oui

L'entreprise organise le télétravail pour son salarié.

oui

Le télétravail est-il envisageable pour le salarié ?

oui

non

# Etape 1 : Organiser le travail



3

L'entreprise évalue et prévient les risques professionnels en actualisant son document unique

Les risques ont-ils été évalués pour les salariés présents ?

non

L'entreprise évalue les risques pour ses salariés.

oui ↓

Les mesures de prévention nécessaires ont-elles été mises en place ?

non

L'entreprise met en place les mesures de prévention nécessaires pour réduire les risques évalués.

oui ↓

Le salarié reprend son activité en présentiel dans le respect des mesures de prévention mises en place par l'entreprise.

## Etape 2 : Evaluer les risques

- ▶ La contamination est possible essentiellement par nos muqueuses :

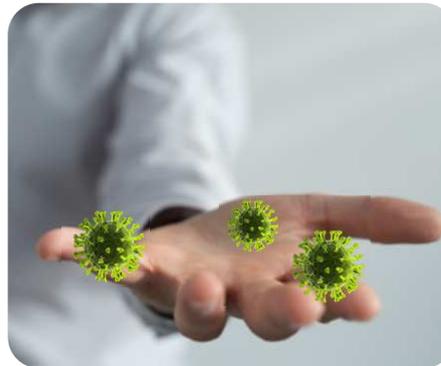
**Nez – bouche – yeux**

- ▶ 2 voies de contamination :



### **DIRECTE**

Après inhalation de gouttelettes projetées par une personne contaminée



### **INDIRECTE :**

- Contact avec les mains d'une surface ou d'un objet contaminé
- Transmission par le nez, la bouche ou les yeux après s'être touché le visage



## Etape 2 : Evaluer les risques

- ▶ Retracer le « parcours ou la journée type » du salarié, client ou de l'entreprise extérieure en découpant en différentes étapes/ phases de travail

- **Exemple pour un salarié :**

- Arrivée au sein de l'entreprise
- Passage aux vestiaires
- Emargement sur badgeuse
- Prise de poste
- Déplacement vers poste aval pour déposer pièces finies
- Pause avec passage aux sanitaires ou au réfectoire
- ...

- ▶ Evaluer **les risques de contamination directe et indirecte** pour :

- Chacune des étapes identifiées, notamment :
  - Proximité entre salariés ou avec le public (< 1m)
  - Alternance de salariés sur un même poste
  - Partage d'outils, d'équipement ou de matériel
  - Transfert de pièces ou de fournitures



## Etape 2 : Evaluer les risques

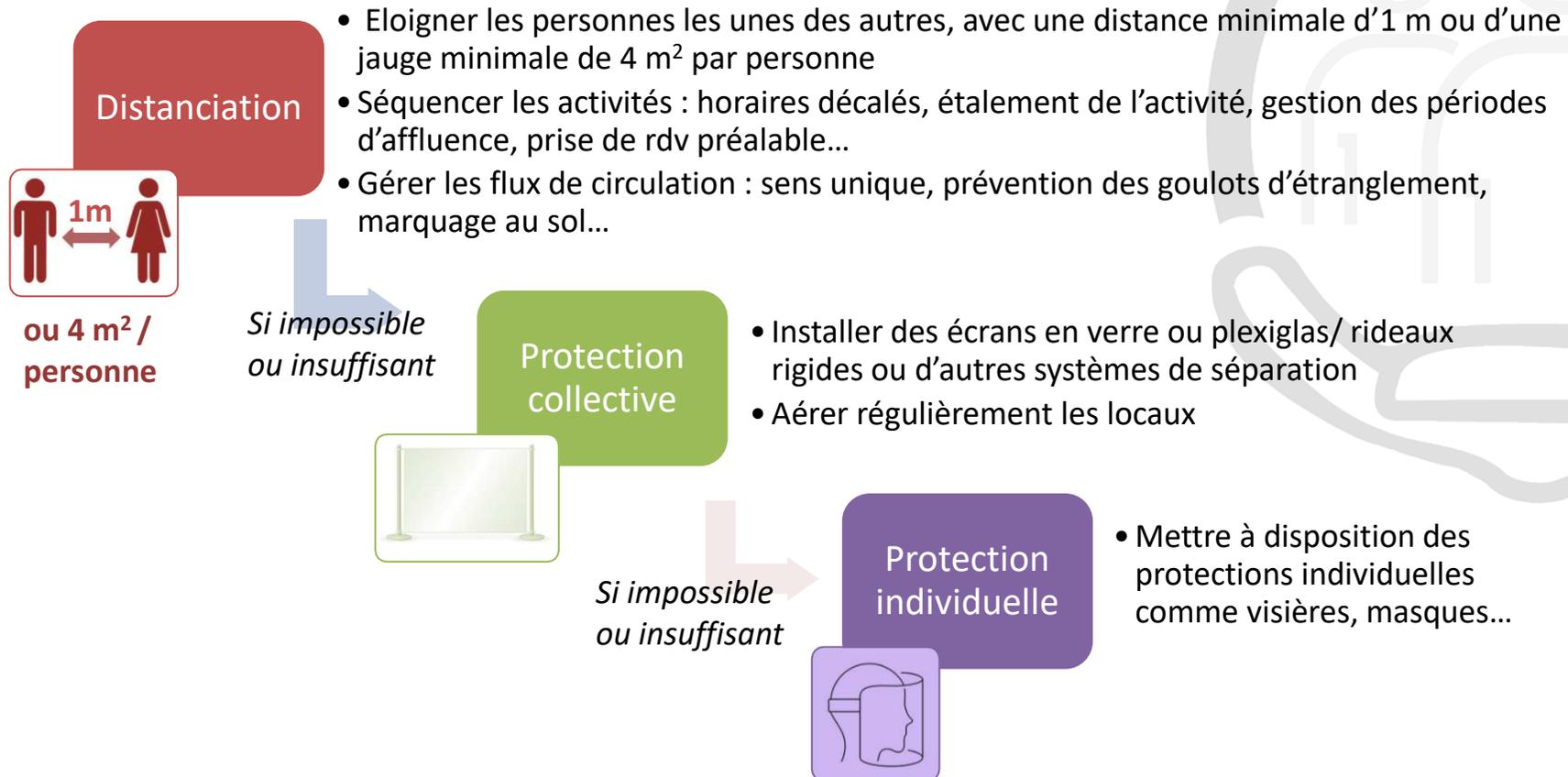


Avec une attention particulière :

- Pour les phases de maintenance et l'intervention d'entreprises extérieures (livraison, transporteurs, ménage, gardiennage, espaces verts...)
  - Lors des périodes de forte affluence
  - Lors des périodes en marge du travail à proprement parlé : vestiaires, sanitaires, salle de pause, réfectoire, déplacements...
- ▶ Tenir compte des autres risques en lien avec le COVID-19 :
- **Risque chimique** lié à l'utilisation de produits nettoyants et désinfectants
  - **Risque psycho-social** lié au caractère anxiogène de la situation, à l'isolement...

# Etape 3 : Décider des actions de prévention

## ► Pour prévenir la contamination directe par l'inhalation de gouttelettes :



# Etape 3 : Décider des actions de prévention

## ► Pour prévenir la contamination indirecte par mains souillées :



## Etape 3 : Décider des actions de prévention

### ► Pour prévenir le risque chimique lié à l'utilisation des produits nettoyants :

- . Evaluer la dangerosité des produits en consultant la FDS du produit ou en demandant avis à son SSTI
- . Préparer des kits de nettoyage tout prêt afin de limiter les erreurs de dosage
- . Fournir les EPI indispensables
- . Aérer les locaux
- . Faire respecter les mesures d'hygiène (lavage des mains notamment)



# Etape 3 : Décider des actions de prévention

► Pour vous aider, télécharger notre modèle d'annexe au document unique :

Mesures de prévention	Bilan		
	Non concerné	En place	A mettre en place
4.3. Eviter le co-voiturage ; si impossible, limiter le nombre de passagers à 2, installés devant et derrière en diagonale et définir les conditions de désinfection après utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4. Mettre à disposition des masques alternatifs et des solutions hydroalcooliques lors des déplacements à l'extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			
<b>5. Application stricte des gestes barrières</b>			
5.1. Demander aux salariés de prendre leur température matin et soir (< 38°, sans enregistrement) ; si la prise de température est réalisée sur site, l'inscrire au règlement intérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2. Respecter et faire respecter les mesures barrières : rester à 1 m mini, lavage des mains, éternuer ou tousser dans le pli de son coude ou un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3. Sensibiliser régulièrement les salariés via consignes, affichages, points d'infos...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4. Rappeler aux salariés de rester chez eux en cas de symptômes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			
<b>6. Lavage des mains</b>			
6.1. Mettre à disposition des points d'eau et du savon ou à défaut du gel hydroalcoolique ; veiller à leur alimentation régulière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2. Condamner certains robinets si trop proches les uns des autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.3. Faire fermer les robinets avec une serviette en papier/installer des robinets à détection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4. Remplacer les sèche-mains soufflants ou les serviettes en coton par des distributeurs de serviettes en papier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5. Signaler aux salariés via alarme ou message de se laver les mains toutes les	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mesures de prévention	Bilan		
	Non concerné	En place	A mettre en place
7.2. Interdire les ventilateurs ; limiter autant que possible l'utilisation des soufflettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.3. Vérifier l'entretien des VMC, ventilations générales, climatisations ; éviter les systèmes de recyclage d'air dans les locaux de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			
<b>8. Nettoyage et désinfection</b>			
8.1. Mettre à disposition de chaque salarié un kit de nettoyage nominatif (lingettes désinfectantes, pulvérisateurs et lavettes...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.2. Nettoyer et désinfecter régulièrement les postes (surface de travail, téléphones, clavier, souris, commandes des machines, imprimantes/copieurs...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.3. Nettoyer/désinfecter les EPI et vêtements de travail non jetables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.4. Nettoyer et désinfecter régulièrement les espaces communs (poignée, réfectoires, sanitaires...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.5. Nettoyer et désinfecter après chaque changement de salarié (changement d'équipe notamment)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.6. Mettre en place des fiches de suivi du nettoyage sur les postes, les locaux sociaux et autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.7. Si l'entretien des locaux est confié à une entreprise extérieure, revoir le contrat d'intervention en renforçant les mesures de nettoyage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			
<b>9. Gestion des déchets</b>			
9.1. Mettre à disposition un nombre suffisant de poubelles avec sacs en plastique étanches, fermés par un couvercle, de préférence à commande non manuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.2. Organiser un ramassage plus fréquent des sacs plastiques garnissant les poubelles (dans un deuxième sac étanche stocké 24h dans un endroit dédié puis éliminé dans le circuit des ordures ménagères)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			

# Etape 4 : Informer et sensibiliser

- ▶ Définir et diffuser les consignes de prévention à respecter :
  - Nécessaire sensibilisation des salariés avant leur retour au poste ; relais indispensable au quotidien par l'encadrement intermédiaire
  - Penser à intégrer les entreprises extérieures dont les chauffeurs/livreurs (attention à la barrière de la langue)
  - Si présence de Sauveteurs Secouristes du Travail, prévoir d'adapter leur conditions d'intervention
  - Renouveler régulièrement l'information et suite à toute évolution
  - Relayer à l'aide d'affichages (télécharger nos affiches)

## Nouveautés :

- Intervention du SST
- Fiche métier Coiffeur



## Etape 4 : Informer et sensibiliser



### ► Maintenir une information régulière dans l'entreprise :



- Pour les salariés sur site comme en télétravail, pour les entreprises extérieures, pour les clients, fournisseurs, prestataires...
- Intégrer les salariés ou représentants du personnel dans la recherche et la mise en place des mesures de prévention



### ► A venir :

Notre formation à distance (webinaire) des salariés aux gestes barrières

## Etape 5 : Formaliser et réévaluer



- ▶ Décider des actions de prévention c'est bien, les formaliser c'est mieux !
  - Mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels (télécharger notre modèle d'annexe)
  - Etablir un Plan de Continuité d'Activité (PCA) /Plan de Reprise d'Activité (PRA) (télécharger notre modèle)
  - Consulter les représentants du personnel
  - Formaliser par écrit les consignes et l'information/sensibilisation qui a été donnée aux salariés

### ▶ Réévaluation périodique



- En fonction de l'évolution réglementaire et sanitaire
- Selon l'évolution économique et sociale de l'entreprise (charge de travail, ressources humaines disponibles, organisation en place...)
- D'après les remontées du terrain (difficultés rencontrées, situations non identifiées de prime abord, axes d'amélioration...)

### 3. Comment organiser la reprise d'activité en toute sécurité

La prévention des RPS

Dr SZWARC (OPSAT)

# Prévention des RPS



Durant la période de confinement, des situations spécifiques de risques psychosociaux (RPS) se sont posées. Les mêmes ou d'autres vont également se présenter au moment de la sortie progressive du confinement.

Quelques éléments pour préparer la reprise d'activité :

- en évitant ou limitant le développement de RPS face à une situation inédite
- en permettant aux entreprises de retenir ce qui a bien fonctionné.

**Point important :** associer les salariés et leurs représentants ainsi que les encadrants de proximité.

# Prévention des RPS

## 1. Prendre en considération chaque salarié à son retour

Situation familiale, vécue de la crise...  
Rôle encadrement de proximité,  
Empathique mais pas intrusif (cellule d'écoute?)

## 2. Mesures barrières et distanciation sociale : réfléchir aux conséquences

Attente et inquiétude, méfiance réciproque, dénonciation...  
Moins de convivialité, « perte » de temps  
Focalisation sur d'autres tâches « non habituelles »

## 3. Prendre le temps de faire un retour d'expérience

Reconnaître, valoriser...mais avec explication  
Découvrir de nouvelles organisations de travail, de nouvelles compétences...  
Repérer des tâches qui ont été très délicates, chronophages



# Prévention des RPS

## 4. Communiquer sur l'impact économique de la crise

Transparence, anticipation....

## 5. Attention à la surcharge de travail

Besoin de rattraper le temps perdu

Moins d'effectif, modification des horaires de travail, horaires décalés

Quel impact sur le salarié? Communiquer, argumenter...

## 6. Prévenir le risque de violence du public

Anticiper les points de crispation, assurer la communication

Avoir une conduite à tenir et un soutien pour les salariés

## 7. Restaurer le collectif et l'encadrement de proximité

Ce sera le plus gros challenge...



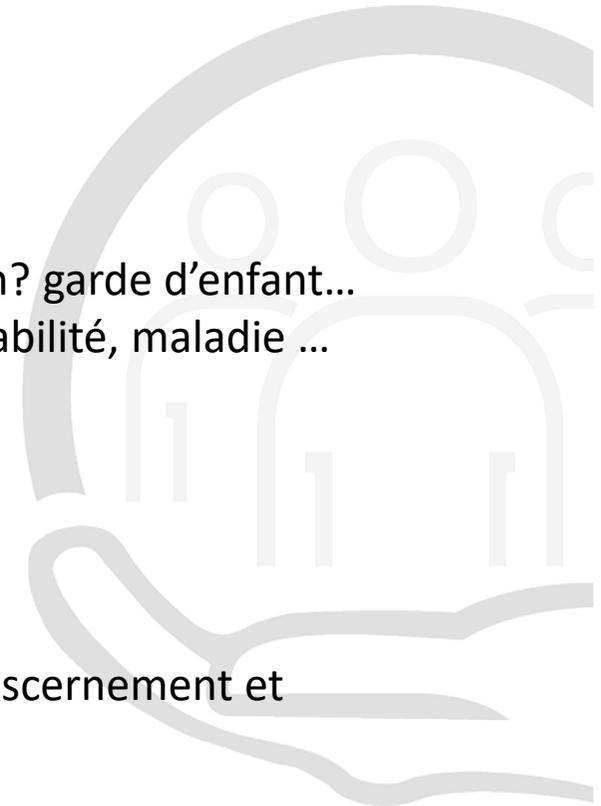
# Prévention des RPS

## Restaurer le collectif et l'encadrement de proximité

Sources de tension:

- Diversité de situations : télétravail possible, condition? garde d'enfant...
- Risque de stigmatisation de certains salariés : vulnérabilité, maladie ...
- Sentiment « d'avoir été les seuls à travailler »
- Prime / non prime peuvent créer des tensions
- Sentiment d'abandon...

- Identifier et gérer par les encadrants de proximité : équité, discernement et accompagnement
- S'appuyer sur les représentants du personnel
- Rappeler quelques constats de base:
  - crise sanitaire subie, imprévisible
  - décisions imposée,
  - délai court, improvisation...





### 3. Comment organiser la reprise d'activité en toute sécurité

Comment appréhender le télétravail ?

Dr SZWARC (OPSAT)

# Les risques du télétravail

- **L'isolement**

Le confinement anxiogène associé au fait de ne plus aller sur le lieu de travail et d'y retrouver les collègues, ainsi que d'éventuelles difficultés avec les technologies de la communication, aggravent les effets de l'isolement.

- **L'hyper-connexion au travail**

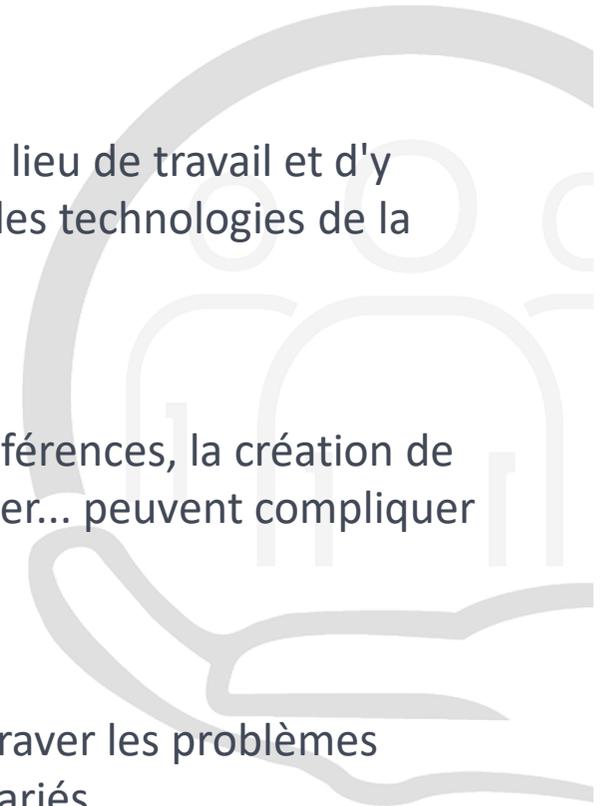
La multiplication des sollicitations par mail ou audio et visioconférences, la création de nombreux groupes d'échanges, le souci de ne pas se faire oublier... peuvent compliquer le télétravail.

- **La difficulté à gérer son autonomie**

Le fait de pratiquer un télétravail à temps complet risque d'aggraver les problèmes d'organisation personnelle que peuvent rencontrer certains salariés.

- **La difficulté à trouver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle**

En situation de confinement, le salarié partage son espace avec sa famille, elle-même confinée, et supporte souvent des charges familiales supplémentaires (garde d'enfant, école à la maison...).



# Comment appréhender le télétravail ?

- **Donner les moyens matériels** aux salariés pour télétravailler (informatique, VPN, connexion, téléphone...)
- **Donner aux salariés des conseils** concernant le télétravail :
  - Dans la mesure du possible, disposer d'un endroit dédié
  - Aménager son poste de travail afin d'être bien installé
  - Se fixer des horaires (même rythme qu'habituellement)
  - S'octroyer des pauses régulières
  - Anticiper et planifier sa charge de travail sur la semaine
  - Renseigner, si possible, son statut sur l'outil informatique (occupé, absent, libre)
  - Utiliser tous les outils de communication à distance : mails, tchats, documents partagés, visioconférence, outils de travail collaboratif, agenda partage.
- **Garder le contact avec l'équipe** : organiser des réunions téléphoniques ou en visioconférence avec les collègues, des points réguliers avec l'encadrement





## 4. Pourquoi et comment solliciter votre Service pendant la crise ?

Michèle DA ROCHA – SSTI Haut Doubs



Avec vous pendant la crise du COVID-19 !

**PSAT**  
Prévention & Santé au Travail  
en Franche-Comté

# Organisation d'OPSAT pendant la crise

- ▶ Centres médicaux fermés au public depuis le 17 mars 2020
- ▶ Permanences médicales :
  - Téléconsultation
  - Visite au centre si nécessaire
- ▶ Accompagnement au Plan de Continuité /Reprise d'Activité & MAJ du DU  
Réponses aux questions spécifiques : [infocoronavirus@opsat.fr](mailto:infocoronavirus@opsat.fr)



- ▶ Aide et soutien aux employeurs
- ▶ Permanence téléphonique du Service Social

# Organisation d'OPSAT pendant la crise



En cette période de pandémie, une permanence d'aide et de soutien psychologique est mise à disposition de vos salariés.

Permanences téléphoniques le :

- Lundi de 9h à 12h
- Mercredi de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h

Secteurs Doubs et Territoire de Belfort :  
1 06 79 46 91 57

Secteurs Haute-Saône et Jura :  
1 06 80 34 07 95



- ▶ Ecoute psychologique des salariés en difficultés

- ▶ Sur notre site internet, mise à disposition d'une page dédiée :

<https://www.opsat.fr/espace-adherents/covid19-votre-service-vous-accompagne/>

actualisée quotidiennement comportant :

- Rappels de l'ensemble des services et coordonnées
- Outils et guides pratiques, conseils, modèles
- Liste de fournisseurs locaux en protection individuelle et produits désinfectants



# Organisation du SSTI Haut Doubs pendant la crise

- ▶ Centres médicaux fermés au public depuis le 17 mars 2020
- ▶ Permanences téléphoniques en place tous les matins ou envoi des demandes par mail à : [michele.darocho@wanadoo.fr](mailto:michele.darocho@wanadoo.fr)
- ▶ Toutes les demandes médicales sont orientées vers le médecin du travail concerné :
  - Téléconsultation
  - Visite au centre si nécessaire
- ▶ Accompagnement au Plan de Continuité /Reprise d'Activité & MAJ du DU ; demandes de conseils ou d'informations traitées par un membre de l'équipe pluridisciplinaire
- ▶ Aide et soutien aux employeurs, avec envoi régulier d'informations
- ▶ Soutien psychologique pour tout public au **03 81 38 53 33** assuré par des psychologues volontaires du Centre Hospitalier de Pontarlier
- ▶ Appel téléphonique à toutes les entreprises adhérentes (en priorité celles en activité)



# Petit retour sur nos actions menées depuis le 18/03



2200 visites médicales réalisées



6000 demandes d'entreprises traitées en matière de prévention



62 salariés accompagnés par le service social



Prise de contact auprès des entreprises de certaines branches professionnelles (évaluation de la situation, analyse et réponses aux besoins) :

Soit près de 3000 entreprises



Structures médico-sociales (EHPAD, aide à domicile, hébergement d'enfants ou d'adultes handicapés)



Boulangers / pâtisseries



Entreprises de nettoyage



Garages



Stations services



Services funéraires



Collecte et tri de déchets



Entreprises de transport de marchandises



Agences intérimaires



Commerces alimentaires (< 50 salariés)



Micro-crèches



Ambulances taxis



Fleuristes



Cabinets dentaire



Industries <50 salariés



Hôtels



Fromageries



Sécurité gardiennage



Logistique

# Focus sur le suivi médical

► Décret 2020-410 : réalisation des visites

	SECTEUR D'ACTIVITÉ NÉCESSAIRE	AUTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ
<b>Visite d'information et de prévention initiale</b>	Planifiable dans un délai de trois mois, sauf nuit et moins de 18 ans <b>PRIORITAIRE</b> en téléconsultation ou physique	Planifiable dans un délai de trois mois
<b>Visite d'information et de prévention périodique</b>	<b>DIFFÉRABLE</b>	<b>DIFFÉRABLE</b>
<b>Examen médical d'aptitude à l'embauche</b>	<b>PRIORITAIRE</b> en téléconsultation ou physique	Appel téléphonique systématique, pour évaluer l'urgence
<b>Examen médical d'aptitude périodique</b>	<b>DIFFÉRABLE</b>	<b>DIFFÉRABLE</b>
<b>Visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude</b>	<b>DIFFÉRABLE</b>	<b>DIFFÉRABLE</b>
<b>Visite de préreprise</b>	Appel téléphonique systématique, pour mesurer la vulnérabilité et l'urgence	Appel téléphonique systématique, pour mesurer la vulnérabilité et l'urgence
<b>Visite à la demande</b>	Appel téléphonique systématique, pour évaluer l'urgence	Appel téléphonique systématique, pour évaluer l'urgence
<b>Visite de reprise</b>	<b>PRIORITAIRE</b> en téléconsultation ou physique	Appel téléphonique systématique, pour évaluer l'urgence

# Contacts et liens utiles



**<https://www.opsat.fr/espace-adherents/covid19-votre-service-vous-accompagne/#1585748520146-2e0f711b-732b>**

**[infocoronavirus@opsat.fr](mailto:infocoronavirus@opsat.fr)**



**Service Interentreprises de  
Santé au Travail du Haut-Doubs**

**Maison de Santé Simone VEIL  
52, rue de Besançon  
25300 PONTARLIER**

**TEL. 03.81.46.40.13  
FAX 03.81.46.23.75**

**[michele.darocha@wanadoo.fr](mailto:michele.darocha@wanadoo.fr)**

**<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>**



# Annexes



# Le point sur les masques de protection

## Masque FFP2 ou FFP3



### PROTEGE :

. Celui qui le porte contre l'inhalation de gouttelettes et de très petites particules en suspension dans l'air (**réservé aux soignant ou personnel médico-social**)

## Masque chirurgical



### PROTEGE :

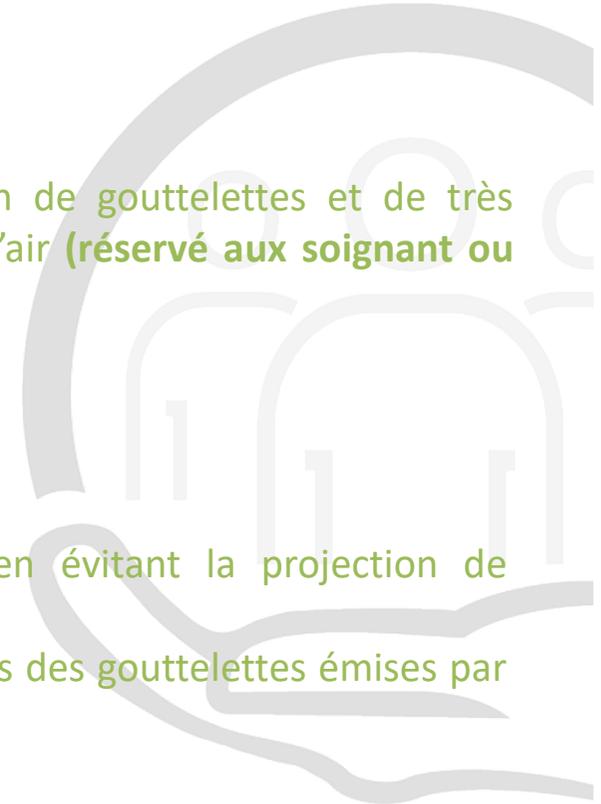
. L'entourage de celui qui le porte en évitant la projection de gouttelettes  
. Celui qui le porte contre les projections des gouttelettes émises par une personne en face

## Masque en tissu / alternatif (répondant aux normes AFNOR)



### PROTEGE :

. Les collègues ou les tiers évoluant dans l'environnement immédiat en évitant la projection de gouttelettes



# Le point sur les masques de protection

## LES MASQUES CHIRURGICAUX à usage médical



Dispositif médical répondant à la norme NF EN 14683

**OBJECTIF :** éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par le porteur du masque. Ce type de masque limite la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes.

On distingue 3 types de masques :

- **Type I :** efficacité de filtration bactérienne > 95 %.
- **Type II :** efficacité de filtration bactérienne > 98 %.
- **Type IIR :** efficacité de filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures.

## LES MASQUES DE TYPE FFP de protection respiratoire



Équipement de protection individuelle répondant à norme NF EN 149 : 2001

**OBJECTIF :** protéger le porteur du masque à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux.

On distingue 3 types de masques :

- **Les masques FFP1** filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).
- **Les masques FFP2** filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).
- **Les masques FFP3** filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

## LES MASQUES ALTERNATIFS dits « masques barrières »



Développés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 en lien avec les autorités et les industriels du textile

**OBJECTIF :** pouvoir aider à l'exercice de certaines activités professionnelles en dehors du domaine médical en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale .

On distingue 2 catégories sur la base des avis de ANSM\* :

- **Catégorie 1 :** masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public. Filtrant 90% des particules émises par le porteur.
- **Catégorie 2 :** masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Filtrant 70% des particules émises par le porteur.

# Le point sur les masques de protection

- ▶ Port déterminé selon :
  - Les conditions d'exposition au risque
  - La possibilité de mettre en place les mesures de prévention :
    - . Distanciation
    - . Protection collective comme écran/ vitre



## Attention :

- Le port du masque protège uniquement de la contamination directe par inhalation, et non pas de la contamination indirecte avec mains souillées.
- Pour être efficace, son utilisation répond à des consignes strictes (contrôle, port, ajustement [attention aux barbous], renouvellement ou entretien)



# En cas de (suspicion de) contamination



- Le salarié prévient son supérieur hiérarchique
  - Le salarié est isolé dans une pièce dédiée en appliquant les gestes barrières et en portant un masque chirurgical ou alternatif si disponible.
- 
- Le salarié est pris en charge par l'infirmier d'entreprise, le SST ou le référent COVID alors protégé d'un masque :
    - En l'absence de signe de gravité : après avis médical du médecin du travail ou du médecin traitant du salarié, celui-ci rentre immédiatement chez lui (hors transport en commun)
    - En cas de signe de gravité : appeler le SAMU – 15
  - Fermer les locaux dans lesquels le salarié a travaillé pendant au moins 3 heures (durée de vie estimée des coronavirus sur les surfaces sèches)
  - **Au bout de 3 heures**, procéder au nettoyage renforcé des locaux et équipements concernés
  - Rechercher les salariés ayant été en contact étroit du salarié contaminé, au sein de l'entreprise
  - Si le COVID-19 est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par la plateforme du contact-tracing (Assurance maladie). Les contacts « à risque » seront pris en charge et placés en quatorzaine.

# Liste des cas d'Affections Longue Durée

- accident vasculaire cérébral invalidant ;
- insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques ;
- artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques ;
- insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves ;
- maladies chroniques actives du foie et cirrhoses ;
- déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ;
- diabète de type 1 et diabète de type 2 ;
- maladie coronaire ;
- insuffisance respiratoire chronique grave ;
- maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé ;
- mucoviscidose ;
- néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ;
- vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique ;
- polyarthrite rhumatoïde évolutive ;
- rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
- sclérose en plaques ;
- spondylarthrite grave ;
- suites de transplantation d'organe ;
- tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

